

(groupe) astek

Société anonyme au capital de 965.742 euros
Siège social : 85/87, avenue Pierre Grenier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 07 AVRIL 2009**

L'AN DEUX MILLE NEUF
LE 07 AVRIL A 19 HEURES,

Les administrateurs de la société (groupe) astek, société anonyme au capital de 965.742 euros, se sont réunis sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué.
- Questions diverses

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc BERNARD, administrateur ;
- Monsieur Jean-Christophe BERNARD, administrateur ;
- Monsieur Philippe DELECOURT, administrateur
- Monsieur François PHULPIN, administrateur

Est absent et excusé :

- Monsieur Jean-Marc BERNARD, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD, Président, qui constate que le Conseil peut valablement délibérer, plus de la moitié de ses membres étant personnellement présents.

Monsieur Jean-Christophe BERNARD est désigné secrétaire.

Madame Fabienne DRAVERS, représentante du Comité d'Etablissement « EST & ILE DE France » est absente.

Monsieur Fabrice GOURLAY, représentant du Comité d'Etablissement « EST & ILE DE France » est absent et remplacé par Monsieur Jean-Michel GARDE, sur demande express de Monsieur GOURLAY, en application du Règlement Intérieur du comité d'établissement « EST & ILE DE France ».

I. DESIGNATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Jean-Luc BERNARD expose, qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un second Directeur Général Délégué.

Conformément aux dispositions statutaires de l'article 19-3, le Directeur Général propose de nommer au poste de Directeur Général Délégué, Monsieur François PHULPIN, compte tenu de ses compétences professionnelles reconnues dans le groupe.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Monsieur François PHULPIN, Directeur Général Délégué de la Société.

Ce mandat de Directeur Général Délégué est consenti pour toute la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Luc BERNARD.

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Jean-Luc BERNARD, viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Monsieur François PHULPIN cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur François PHULPIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Monsieur François PHULPIN disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Il pourra ester en justice.

Il ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

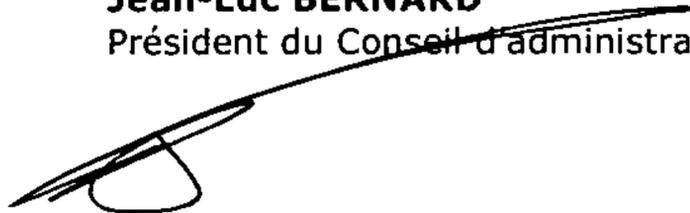
II QUESTIONS DIVERSES – POUVOIRS

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le Président cède ensuite la parole aux autres membres du Conseil d'administration. Aucune question particulière n'étant soulevée, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUI EST DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les administrateurs présents.

Jean-Luc BERNARD
Président du Conseil d'administration



Monsieur Jean-Christophe BERNARD
Administrateur et Secrétaire

